



Congés payés

Par Dam2011

Bonjour, voici ma question qui concerne les congés payés.
j'ai signé un cdi le 1er novembre avec deux mois d'essaie.

Le restaurant à fermer 10 jours du dimanche soir
Reprise le mercredi.
(donc vacances forcé) le patron ma précisé que ces dix jours ne seront pas payé.

Mes jours de repos habituel son le dimanche soir lundi et mardi. Quel sont mes droits svp, j'ai travaillé 2 mois, donc 2,5 jours par mois, deux jours et demi de repos. J'espère que c'est clair. Cordialement